

Signature du traité START

Le 30 juillet à Moscou, le président américain George Bush et son homologue soviétique Mikhaïl Gorbatchev ont signé le Traité sur la réduction des armes stratégiques (START) qui, une fois ratifié, amènera les deux pays à réduire leur arsenal d'armes nucléaires de longue portée.

Le traité prévoit que chaque partie ne pourra déployer plus de 1 600 missiles balistiques basés au sol (ICBM), missiles balistiques lancés de navires ou de sous-marins (SLBM) et de bombardiers lourds; à l'intérieur de cette limite, il y aura au plus 154 ICBM lourds (déployés uniquement par l'URSS). De plus, le traité limite à 6 000 le nombre d'ogives «comptables» déployées sur les ICBM, les SLBM et sur les bombardiers lourds, dont 4 900 sur les ICBM et les SLBM déployés et 1540 sur les ICBM lourds. Les 1 100 dernières ogives doivent être déployées sur des bombardiers lourds sous forme de missiles de croisière aéroportés, de bombes ou de missiles d'attaque à courte portée. Étant donné que les dispositions du traité START «sous-évaluent» les armes déployées sur les bombardiers (chacune vaut moins qu'une ogive), chaque partie sera de fait autorisée à déployer plus de 6 000 ogives.

En plus de prescrire la réduction de l'arsenal nucléaire des superpuissances, le traité prévoit des mesures de vérification «indiscrete» comprenant 12 genres d'inspection sur place.

Depuis longtemps, le Canada considère prioritaire la conclusion d'un traité START. Nous saluons la signature de celui-ci et sommes impatients de le voir ratifié et mis en oeuvre. Ce traité favorisera stabilité stratégique à des niveaux réduits d'armes nucléaires, et partant, contribuera à renforcer la sécurité collective. Les États-Unis et l'URSS ont mis sur pied un groupe de travail pour étudier la possibilité d'entreprendre des négociations de suivi au traité. Selon le Canada, la stabilité stratégique devrait être au coeur de ces négociations de suivi sur les forces nucléaires de longue portée et sur les armes défensives et spatiales.

technologies. Le gouvernement a bien vu que les Canadiens avaient accepté d'appuyer l'effort de guerre, mais à condition, notamment, qu'il fit l'impossible pour empêcher qu'une situation semblable se reproduise d'ici quelques années. Soit dit en passant, c'est la raison pour laquelle le Canada a été à l'avant-garde de ceux qui ont réclamé un renforcement du système de l'ONU. En ce qui concerne la prolifération, nous avons pensé qu'il fallait, en un premier temps, engendrer une vague d'énergie politique pour susciter des efforts soutenus en vue de prévenir la prolifération de technologies relatives aux missiles et d'armes de destruction massive, et de favoriser la progression des négociations sur la non-prolifération et l'élaboration de mesures qui permettraient de remédier à l'accumulation des armements classiques, aspect dont on ne s'est à peu près pas soucié jusqu'ici.

Le programme que le premier ministre et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ont lancé le 8 février comportait donc deux volets. Le gouvernement s'intéresse aux deux avec énergie. Il s'agit tout d'abord de mobiliser la volonté politique en encourageant les dirigeants de tous les États à s'engager publiquement et sans équivoque à faire

tout en leur pouvoir pour condamner et combattre la prolifération des armes. En obtenant ainsi des engagements politiques aux plus hauts niveaux, nous espérons susciter et maintenir l'élan nécessaire pour dégager les négociations et processus pertinents de l'indifférence ou des détails techniques dans lesquels ils se sont enlisés. Dès lors, on pourra faire avancer l'étude des questions comptant parmi les plus pressantes de notre temps en matière de sécurité.

Le second volet de notre initiative consiste en un programme d'action devant favoriser des progrès dans chaque domaine d'intérêt [...]

Une des raisons expliquant le succès que le Canada a remporté dans les efforts qu'il déploie pour attirer sur la prolifération toute l'attention voulue de la part de la collectivité internationale tient au fait que celle-ci a réagi avec beaucoup d'enthousiasme à la démarche de notre pays. Depuis que nous avons présenté notre proposition, de nombreux pays ont exprimé des idées sur les moyens à prendre pour endiguer la prolifération après la guerre du Golfe, idées qui reprenaient des éléments clés de notre initiative [...]

Bien qu'elles soient fort utiles et nécessaires, l'expression d'un souci

politique [...] ne suffira pas à enrayer ce fléau pour de bon. Tout en continuant à recueillir des engagements de haut niveau, nous devons veiller à ce qu'ils se traduisent par des progrès concrets aux stades de base du processus. Nous sommes parfaitement conscients des difficultés pratiques et techniques à surmonter pour réussir à mettre en oeuvre les mesures que nous proposons.

Au cours de la conférence, vous avez étudié bon nombre de ces difficultés — et des perspectives possibles. La limitation de l'offre représente l'élément clé de la guerre contre la prolifération. Ce n'est pas une solution idéale : bien des questions se posent sur son efficacité, sur sa portée, sur la vérification de son application, sur la nécessité d'assujettir aussi au processus les produits et les technologies bivalents ainsi que les services, sur la distinction à faire entre les diverses transactions et sur les conséquences de toutes ces mesures pour les transactions non militaires légitimes. Mais nous ne vivons pas dans un monde idéal. Quiconque veut enrayer la prolifération dans ce monde doit chercher à faire ce qu'il est possible de faire, sans jamais oublier l'idéal à atteindre et en s'efforçant d'y parvenir chaque fois que les circonstances s'y prêtent. Lorsque l'on peut prendre des mesures efficaces pour contenir la prolifération d'armes de toute évidence inacceptables, il importe d'aller de l'avant. Voilà qui pourrait donner lieu à une réglementation nationale plus serrée et mieux coordonnée des exportations. Les pays d'une région donnée pourraient, par exemple, décider ensemble de ne pas se doter de tel ou tel type d'armes. Et nous osons espérer que toute la collectivité internationale, ayant pris conscience de ce contexte, en déduirait qu'en dernier ressort, ce qui est interdit à l'un de ses membres devrait l'être à tous. Mais le Canada ne croit pas en l'adage selon lequel «le mieux est l'ennemi du bon»; pour lui, il faut savoir se contenter de peu si, à un stade donné du processus, c'est tout ce que l'on peut obtenir.

La limitation de l'offre fait partie de ce qui est réalisable maintenant. Elle ne permettra pas, à elle seule, d'enrayer la prolifération, comme bon nombre d'entre vous l'avez souligné au cours des derniers jours. Ce qu'il faut, en fin de compte, c'est une démarche globale qui prenne simultanément en compte l'offre et la demande et qui amène le plus grand nombre possible d'États à adhérer à des régimes mondiaux efficaces. Entre-temps, quand il n'existe